

Dernière mise à jour le 07 mars 2024

Investir dans l'or

Valeur refuge Dans l'esprit collectif, l'or se positionne comme une « valeur refuge ». On le retrouve dans les placements préférés des Français, avec la pierre, l'assurance-vie et le livret A. On peut investir dans l'or physique ou encore dans de l'or papier par le biais d'actions ou de fonds.

Sommaire

- Valeur refuge
- Deux formes d'investissement
- Achat de l'or physique
- L'or papier
- La fiscalité au moment de la vente
- 2 options possibles

Valeur refuge

Dans l'esprit collectif, l'or se positionne comme une « valeur refuge ».

On le retrouve dans les placements préférés des Français, avec la pierre, l'assurance-vie et le livret A.

On peut investir dans l'or physique ou encore dans de l'or papier par le biais d'actions ou de fonds.

Au-delà de l'aspect psychologique, l'or est une autre forme de diversification d'investissement.

Il se pose en alternatif lorsque l'économie ne va pas bien, ou encore pour préserver son épargne.

En tant que tel l'or est un actif tangible ; Il ne rapporte rien, il ne verse pas de rendement. Il rapporte uniquement à la revente, lorsqu'il dégage une plus-value, après une valorisation.

Deux formes d'investissement

Il est possible d'investir dans l'or de deux façons : en direct (avec l'or physique) ou à travers « l'or papier » (fonds, actions).

Achat de l'or physique

Investir en « or physique » consiste à acheter le métal jaune, sous forme de pièces, de lingots et lingotins. Apparaît alors la problématique du stockage, soit à domicile, ou dans un coffre à la banque. Certains intermédiaires en proposent la conservation, moyennant droits de garde.

Citons :

L'once d'or (31,103 g)

Le lingot de 1 once est très demandé, en rapport au lingot de 1 Kg. Il est plus facile de l'acheter ou de le vendre. L'achat de plusieurs petits lingots permet de s'en séparer au fur et à mesure des nécessités.

Le louis d'or, ou encore le Napoléon, pour les pièces.

Pour information : le lingotin est un petit lingot dont le poids varie de 5, 10, 20, 100, 250 à 500 g de métal pur.

Plus la taille est petite, plus le lingotin coûte cher au gramme, pour un poids d'or équivalent. Les frais de fabrication sont plus élevés.

Dans ce domaine, il est important que les pièces et lingots soient dans un état de conservation parfait. De même, la qualité à privilégier, donne la préférence à des pièces dont le degré de pureté est de 999,9 %.

Notons que l'once d'or n'est plus cotée à la Bourse de Paris, et que son cours est en dollars.

L'or papier

Sous ce vocable, on désigne les actions, ou les fonds, trackers, qui repose sur le cours de l'or.

Il est aussi possible d'investir à l'aide de produits boursiers (ce qui évite la détention directe du métal)

Citons :

- Les actions de sociétés aurifères qui sont les mines qui extraient l'or.
- Les trackers qui répliquent la performance du cours de l'or. On parle d'ETF (Exchange Traded Funds) ou encore des certificats.
- Les fonds aurifères comme les FCP (Fonds Commun de Placement) et les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) majoritairement investi en actions de sociétés dont l'activité est centrée sur l'or : mines d'or ou prospection minière.

A noter

Les bijoux en or, en soi, ne sont pas considérés, à proprement parlé comme un investissement. Et par ailleurs l'or est aussi matière première industrielle.

La fiscalité au moment de la vente

La fiscalité de l'or physique

2 options possibles

- Une taxation forfaitaire de 11,5%, la TMP (Taxe sur les Métaux Précieux) sur l'ensemble du prix vente.
- Ou une taxe sur le régime des plus-values réelles 36,2% (19 % d'impôt, 17,2 % de PS, prélèvements sociaux), sur laquelle s'applique une décote pour année de détention (exonération de 5% par an, au-delà de la 3^e année).

L'exonération est totale après 22 ans de détention.

Pour pouvoir bénéficier de cette exonération, le vendeur d'or doit justifier du prix et de la date d'acquisition, en apporter la preuve qu'il ait acheté lui-même (facture nominative d'achat). Au même titre, il doit pouvoir justifier qu'il a revendu le même produit, avec une facture à son nom.

En ce qui concerne l'investissement en or-papier (comme les fonds, par exemple), la fiscalité qui s'applique est celle des revenus et des plus-values de cessions de valeurs mobilières.